



ESTIMATION INDICATIVE TAUX DE REDEVANCE

BEST COMPANY

Sur la base des déclarations de Mme Carnot

Votre code interne : **SYS2**

Date d'émission : 21/12/2023

Ce document est strictement confidentiel et réservé à l'usage exclusif de la société BEST COMPANY

2024

TABLES DES MATIÈRES

SYNTHESE	3
Méthode employée et réserves applicables	3
Conclusion	4
APPRECIATION DU CONTRAT DE LICENCE	5
BENEFICES POUR LE LICENCIÉ	6
DETERMINATION DU TAUX DE REDEVANCE	6

SYNTHÈSE

Ce document a pour but de déterminer le taux de redevance applicable au contrat de licence envisagé par le client.

Il s'agit d'une licence exclusive d'un brevet et des savoir-faire associés, dans le domaine de la logistique.

METHODE EMPLOYEE ET RESERVES

La présente étude repose **exclusivement** sur les déclarations effectuées par Ana Carnot, qui assure la sincérité et la justesse de l'ensemble des informations fournies sur la plateforme IP'NUTS. **Ces déclarations n'ont fait l'objet d'aucune validation par un tiers expert indépendant.** Les informations prises en compte sur cette base déclarative recouvrent les aspects juridiques, techniques, marketing, stratégiques et économiques liés à la licence dont il s'agit de déterminer le taux de redevance applicable.

Ce taux de redevance de référence est déterminé en croisant différentes informations.

Dans un premier temps, nous considérons les taux de redevance qui sont usuellement appliqués dans le domaine concerné et pour des licences similaires sur des actifs similaires. Cette première approche apporte une fourchette indicative des pratiques communes en la matière.

Dans un second temps, nous rapprochons ces valeurs de données économiques du secteur ainsi que du rôle supposé de l'actif dans le modèle d'affaire du licencié, de sorte à adopter un taux de redevance adapté à la situation présentée par le Client.

Nous faisons ici abstraction des autres paramètres de rémunération de la licence (droits d'entrée, jalons, minima de redevance annuels, seuils de progression, etc.) qui peuvent venir modifier **ce taux de référence** selon les négociations réalisées entre les parties contractantes.



La validité de ce taux est ainsi circonscrite à la date de l'étude et dans la mesure où les éléments sur lesquels ce taux est basé sont sincères, exacts et d'actualité.

Cette étude, sur base déclarative uniquement, ne saurait être recevable en l'état dans tout contexte où le regard critique d'un tiers indépendant est exigé, à savoir tout contexte comptable, financier, juridique, fiscal ou capitalistique.

CONCLUSION

Ainsi, compte tenu des données déclarées par le client, le **taux de redevance de référence préconisé est de xx%**.

POUR ALLER PLUS LOIN

Si à la suite de cette étude, vous souhaitez disposer de données plus précises et d'un regard critique plus approfondi émanant d'un tiers indépendant, vous pouvez nous contacter directement aux coordonnées suivantes :

Mme Sylvie GAMET

Finantis Value – 58 bis rue de la
Chaussée d'Antin – 75009 Paris

sgamet@finantisvalue.com

+33 (0) 6 59 79 06 69

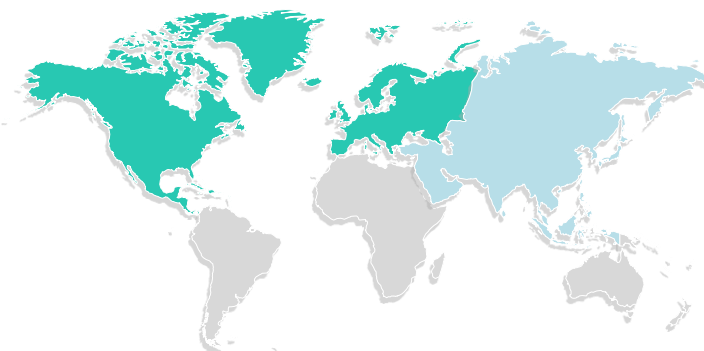


APPRECIATION DU CONTRAT DE LICENCE

Le contrat envisagé ici est un contrat de licence exclusive d'un brevet et des savoir-faire associés, dans le domaine de la logistique, pour une durée de 5 ans.

Plus précisément, les actifs en jeu sont constitués de :

Le contrat vaut pour les zones géographiques suivante : Europe, USA, Asie.



La licence comprend les spécificités suivantes :

XX
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

BENEFICES POUR LE LICENCIÉ

Le licencié opère dans le domaine de la logistique et est positionné comme un acteur moyen de gamme sur son marché.

Cette licence permettra au licencier d'augmenter ses marges commerciales et de diversifier son activité.

Pour le licencié, cette licence lui donne accès à un élément central été essentiel pour son activité.

DETERMINATION DU TAUX DE REDEVANCES

Les licences comparables les plus pertinentes du secteur, pour des actifs comparables, indiquent une fourchette de taux de redevance variant entre x% et x%.

Compte tenu des données économiques moyennes du secteur et des informations relatives à l'actif licencié, au licencié et au rôle de l'actif dans son activité, nous préconisons de retenir le taux de redevance de référence de xx%.

Selon ces indications, nous préconisons **d'adopter le taux de redevance de référence suivant :**

X%